

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
PARIS	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

en s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 JUILLET

Monsieur le Comte de Paris quittera Folkestone le 20 juillet. Le 24 septembre il partira pour New-York avec Monsieur le duc d'Orléans. Leurs AA. RR. iront de là à Washington et visiteront les champs de bataille de la guerre de sécession à laquelle Monsieur le Comte de Paris a pris la part que l'on sait.

Monsieur le Comte de Paris se proposait au début de cette année, on se le rappelle, de passer quelques semaines aux Etats-Unis. Il avait commencé son voyage en compagnie de M<sup>re</sup> le duc de Chartres. En arrivant à Porto-Rico, les Princes apprenaient, par deux télégrammes qui leur furent apportés à bord du paquebot, la mort du duc de Montpensier, et l'arrestation du duc d'Orléans, qui était venu réclamer le droit de servir son pays comme simple soldat.

En recevant ces deux nouvelles, le Comte de Paris modifia, avec son frère, ses projets, et prit aussitôt ses dispositions pour rentrer en Europe par les voies les plus rapides.

Le voyage aux Etats-Unis n'était qu'ajourné. Monsieur le Comte de Paris va le reprendre en compagnie de son fils, et nous savons qu'une brillante réception attend les Princes aux Etats-Unis où le nom des deux fils du duc d'Orléans est resté si populaire aussi bien chez les partisans du Nord que parmi les défenseurs du Sud.

Monsieur le Comte de Paris sera de retour en Angleterre le 1<sup>er</sup> novembre. Monsieur le duc d'Orléans continuera son voyage.

MM. de Lasteyrie, petit-fils de La Fayette, le comte d'Haussonville, et le capitaine Morhain, qui a fait toute la campagne de la guerre de sécession avec Monsieur le Comte de Paris et M<sup>re</sup> le duc de Chartres, et le docteur Recamier, accompagneront les Princes dans ce voyage.

Nous avons annoncé que Madame la Comtesse de Paris avait, comme présidente de la Ligue de la Rose de France, envoyé une somme de 4,000 francs à la souscription ouverte pour la création d'une école libre à Vicq.

Nous lisons à ce propos dans l'Echo de la Haute-Marne :

« Au nom des honnêtes gens qui ont réprouvé l'acte odieux de Vicq, nous offrons à Madame la Comtesse de Paris l'expression de la plus profonde reconnaissance.

« Au nom des habitants de Vicq, auxquels Elle permet de garder leurs chères sœurs, de donner à leurs enfants les bienfaits d'une éducation chrétienne, de ne pas mépriser à leurs malades les secours de ces âmes dévouées, nous lui disons : merci, du fond du cœur.

« Grâce à la royale souscription de Madame la Comtesse de Paris, l'école libre est assurée dès maintenant. Elle sera ouverte à la rentrée prochaine. Et qu'on le remarque bien, la haute libéralité dont nous parlons a été absolument spontanée et volontaire. Personne n'avait sollicité Madame la Comtesse de Paris ; ceux mêmes à qui l'affaire de Vicq tenait le plus au cœur, ont éprouvé une aussi agréable surprise que les promoteurs de la souscription.

« Le nom de Madame la Comtesse de Paris restera désormais gravé dans le cœur reconnaissant des habitants de Vicq, à côté de celui du vénéré curé Dauberive. »

INFORMATIONS

UNE INFAMIE ITALIENNE

Le Temps publie la dépêche suivante qui signale un fait grave :

« Rome, 17 juillet.

« On parle beaucoup d'une brochure qui vient de paraître sur la triple alliance.

« Elle sort de l'imprimerie diplomatique et consulaire.

« L'auteur suppose que, si en juin 1889 on eût ordonné la mobilisation générale, on eût constaté que les contingents étaient disciplinés, mais que le cadre d'officiers était incomplet.

« Il dit que la sortie de l'Italie de la triple alliance équivaldrait à une guerre immédiate et fatale avec la France, qui veut à tout prix une guerre et ne néglige aucun prétexte pour pousser l'Italie à l'isolement. L'Europe ne peut pas supporter plus longtemps les armements que les forces de la France exigent. On pourrait mettre un terme à cette situation en changeant l'alliance qui, de défensive, deviendrait offensive.

« On dit que la brochure est due à une plume très autorisée qui, pour le moment, veut garder l'anonyme. »

LES DÉCORATIONS

Extrait du journal républicain le National :

« Plus que jamais, les décorations distribuées, cette année, par les divers ministères, mériteraient d'être passées au crible. Inénarrables, notamment, les choix de M. le ministre du commerce ! Mais, les questions qu'on pourrait poser n'auront jamais pour réponse que ce mot : Mystère ! Mystère !! Mystère !!!

« La coterie s'en paie à cœur joie. Elle a ville conquise. Places, faveurs, décorations, elle met tout au pillage... Attendons le réveil. »

LA LAÏCISATION ET LE 14 JUILLET

L'Autorité affirme que les hôpitaux eux-mêmes n'ont pas échappé à l'orgie du 14 juillet.

A l'hospice de la Charité, s'il faut en croire notre confrère, la salle Trélat, du service du docteur Duplay, ne ressemblait en rien à une salle de malades.

Dès sept heures du matin, les employés des deux sexes sont tombés comme une avalanche dans cette salle, hurlant et chantant des ignominies. La soirée s'est terminée par une pantomime où hommes et femmes se roulaient pêle-mêle sur le parquet.

Décidément l'orgie marche de pair avec la laïcisation.

LE TIMBRE UNIQUE

M. Jaluzot vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi sur le timbre unique.

Aux termes de ce projet, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1891, l'impôt du timbre sera valablement acquitté par l'imposition du timbre mobile, d'un type unique, applicable indistinctement à tous actes, effets, titres, récépissés, affranchissements et en général à toutes pièces ou documents susceptibles d'être timbrés, ledit timbre devant représenter par son prix les droits et tarifs existants. A dater de la même époque, le visa pour timbre et le timbre extraordinaire seront supprimés.

Ce que les fêtes nationales ont coûté depuis 1830.

QUATORZE MILLIONS TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE TROIS CENT DOUZE FRANCS SOIXANTE-NEUF CENTIMES.

Louis-Philippe, en quinze ans, a dépensé 3,855,881 fr. ; la deuxième République, en quatre ans, 2,716,000 fr. ; Napoléon III, en dix-huit ans, 4,091,431 fr. 45 ; la République actuelle, en huit ans, c'est-à-dire depuis 1882, a déjà dépensé 3,672,000 fr. 34.

AFFAIRE GOUFFÉ

Dans son dernier interrogatoire, Eyraud a déclaré que, la veille du crime, Gabrielle Bompard s'était rendue chez des personnes qui devaient avoir intérêt à la disparition de Gouffé et aussi chez un syndic de faillite.

Les renseignements pris, au sujet de cette déclaration, on fait connaître que c'était au contraire Eyraud qui était allé la veille chez ce syndic de faillite, et que Gabrielle Bompard, qui l'accompagnait, l'avait attendu à la porte.

De nouvelles confrontations ont eu lieu hier à ce sujet entre Eyraud et diverses personnes.

LE SINISTRE DE LA MARTINIQUE

Le paquebot Canada, de la Compagnie transatlantique, arrivé mercredi 16 à Bordeaux, apporte de longs détails sur l'incendie de Fort-Royal.

Il paraît que le feu a éclaté dans une petite maison de la rue Blénac, où un habitant avait laissé un réchaud allumé pendant la nuit. Ce fut à huit heures du matin seulement que les premières lueurs furent aperçues. Aussitôt les premiers secours s'organisèrent ; mais l'eau ne tarda pas à faire complètement défaut, et presque en même temps s'éleva un grand vent qui propagea l'incendie du côté de l'église, située cependant à une assez grande distance du foyer.

En quelques minutes il ne restait plus de ce monument qu'un monceau de cendres. Ciboires, cloches, draperies, tout était perdu. Un instant même, tomba du clocher comme une longue cascade de bronze en fusion.

Le gouverneur, absent de la ville, ne rentra que deux heures après dans Fort-Royal au moment où les flammes léchaient déjà la façade du palais de justice et gagnaient le pensionnat des dames de Saint-Joseph. Les pompes furent dirigées sur le brasier et l'on parvint enfin, après des efforts surhumains, à préserver cette partie de la ville ; mais pendant ce temps un autre quartier, vers l'extrémité de la rue Victor-

Hugo, était devenu la proie des flammes, détruisant la bibliothèque Schœlcher, la mairie, l'hôtel Bedeac et plus de cent maisons.

Dans l'après-midi, les troupes arrivaient de Balata et entreprenaient une lutte désespérée contre le feu. Il fallut alors prendre d'héroïques résolutions pour sauver ce qui restait de la ville. On résolut d'abattre les maisons qui pouvaient favoriser la propagation de l'incendie.

Des mines furent établies. Leur canonnade lugubre produisait dans tous les cœurs un saisissement d'horreur.

Du côté du boulevard Rouzelot, le feu dévorait tout avec une violence inouïe ; précisément en cet endroit étaient élevées nombre de masures dont la construction, tout en bois, fournissait à l'incendie un aliment facile. Le feu gagnait sans cesse les environs.

Ce terrible spectacle devenait de plus en plus horrible, à mesure que survenait la nuit.

Les flammes emportaient le ciel. La mer, jusqu'au lointain, était rougie par la réflexion ; les Savanes qui environnent la ville semblaient elles-mêmes être en feu ; elles étaient éclairées comme en plein jour par les lueurs éclatantes de l'incendie.

Bientôt on fit sauter un quartier de maisons, du côté de la rue du Gouvernement, pour préserver le presbytère et la caserne de gendarmerie.

Le dernier coup de mine fut tiré vers une heure et demie du matin ; l'incendie durait depuis un jour et une nuit.

De la ville, il ne restait plus que le quartier du Carénage, la rue Perrinon, une partie de la rue Saint-Antoine, le haut de la rue Schœlcher et de la rue du Gouvernement.

La catastrophe avait tout détruit depuis la mer jusqu'à la rue Josse, d'une part, et de la Savane au canal, d'autre part.

Quand le jour parut, le tableau était sinistre, effrayant. Les malheureux habitants, privés d'asile, avaient cherché un abri dans la Savane.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur l'amendement de M. Terrier, remplaçant par un impôt de quotité l'impôt foncier de répartition sur les propriétés bâties.

Tous nos députés ont voté contre.

Scrutin sur l'article 5 du projet d'impôt foncier de la propriété bâtie.

MM. Fairé, de la Bourdonnaye, Lacrosette, de Maillé, de Soland, de Terves ont voté contre.

M. Berger s'est abstenu.

Scrutin sur la nouvelle subvention de 400,000 fr. pour venir en aide aux incendiés de Fort-de-France et de Port-Louis.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

Adoption à l'unanimité de 544 votants.

Scrutin sur l'ajournement de la discussion du projet de loi concernant les contributions directes de l'exercice 1891.

Cet ajournement est l'ajournement de la réforme de l'impôt foncier.

Ont voté pour l'ajournement : MM. Fairé, de la Bourdonnaye, Lacreteille, de Maillé, de Sohlund, de Terves.

A voté contre : M. Berger.

Rejet de l'ajournement par 278 voix contre 231.

#### L'ORAGE D'HIER

L'orage d'hier, qui n'a fait que passer sur notre contrée sans y causer aucun dommage, a été terrible pour l'arrondissement de Cholet. Le canton de Beaupreau surtout aurait été saccagé par la grêle, toutes les récoltes seraient perdues et beaucoup d'arbres à fruits ont été brisés par la violence de l'ouragan.

Cet orage a commencé à Nantes. Nous lisons dans l'*Espérance du Peuple* d'hier :

« La forte chaleur des jours derniers faisait prévoir un orage prochain.

» Cet orage a éclaté ce matin avec une force extraordinaire. Les sourds roulements du tonnerre étaient accompagnés d'une pluie abondante qui, en quelques instants, a chargé les rues en véritables torrents.

» Cette pluie diluvienne a dû causer les plus grands ravages dans nos campagnes déjà si éprouvées.

» Nous apprenons que ce matin, vers cinq heures, à Verto, l'orage était dans toute sa force et a causé de sérieux dommages.

» Des dégâts non moins graves ont encore été causés sur différents points aux environs de Nantes. »

Hier également, un violent orage a éclaté sur Paris, une pluie diluvienne est tombée subitement et a transformé les ruisseaux en véritables torrents, au point que la circulation, en certains endroits, était interrompue.

#### COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier soir, vers 7 heures, un commencement d'incendie, qui pouvait avoir de funestes conséquences, s'est déclaré dans une maison, à l'angle des rues Dacier et du Marché-Noir.

Un enfant de 4 ans jouait avec des allumettes sur un lit, dans une chambre au 3<sup>e</sup> étage, pendant qu'une jeune fille, sa tante, arrivée le jour même du train de plaisir de Paris, dormait profondément dans une chambre à côté. L'enfant fit prendre les allumettes qui bientôt communiquèrent le feu au lit.

Le jeune imprudent, blême de frayeur, crut se mettre en sûreté en s'allongeant sous le lit incendié.

C'est alors que des passants, voyant la fumée sortir en abondance par la fenêtre, en firent la remarque à l'agent Bougreau, domi-

cilié rue du Marché-Noir, ainsi qu'à M. Prudhommeau, passant en cet instant. Ceux-ci montèrent aussitôt, réveillèrent l'endormie et se mirent en devoir d'étouffer le feu qui allait enflammer le lit. Ils retirèrent l'enfant assez à temps. Quelques minutes de plus et l'incendiaire était asphyxié.

On parle, dans le monde militaire de la garnison de Dijon, des fiançailles de M. Sadi Carnot, lieutenant au 27<sup>e</sup> régiment de ligne.

Le fils du Président de la République épouserait la fille du général Repécaud, gouverneur de Dijon.

Le mariage aurait lieu au commencement de l'hiver.

#### BAUGÉ-NOYANT

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Nous n'avions pas tort d'annoncer l'autre jour que, lundi 7 juillet, il y aurait une cause grasse plaidée au tribunal correctionnel de Baugé. Elle a été plaidée en effet, à la grande joie des citoyens accourus de la ville et des environs, particulièrement de Noyant et des communes de ce canton.

A vrai dire, l'affaire n'avait pas grande importance, mais il y a des personnages qui ne connaissent pas de petits merles ; tout ce qui les concerne se grossit démesurément et pour peu qu'on ait à la clé un avocat qui cherche les effets, tout devient affaire d'Etat. M. Varrailhon, ex-conseiller général blackboulé, est de ce nombre. Laissons donc à son procès toute l'importance qu'il a désiré lui donner, aidons-le même dans le tapage qu'il a voulu faire autour de son nom.

Entre nous, voici le très modeste objet du litige :

Le seigneur Varrailhon imputait à un travailleur de Noyant, le nommé Lasseur, menuisier de son état, qu'il avait rencontré quelque temps avant dans les rues de Noyant porteur d'une botte de cresson d'eau (pour les botanistes : *Sisymbrium nasturtium*), de lui avoir dit à brûle-pourpoint et sans motif : *Veux-tu manger de mon cresson, vieux c... ?* ensuite de l'avoir menacé de mort en disant dans le bourg et comme à la cantonnade : *Il y en a un de nuisible à Noyant : il faut que je lui perce la panse (ou la paillasse)*, le plaignant n'est pas bien sûr.

Au premier abord, cette attaque inopinée et sans provocation paraît bien invraisemblable. Il faut évidemment qu'il y ait eu quelque chose auparavant. C'est ce que va nous expliquer Lasseur, quand son adversaire franc-maçon va être assis, entouré de tous les frères trois-points de la région, accourus aux cris de détresse du *fil de la veuve*, et parmi lesquels on signale F. Dulige, juge de paix de Longué et vétérinaire à ses heures.

Vingt témoins tant à charge qu'à décharge

sont assignés. M<sup>e</sup> Desêtres et M<sup>e</sup> de la Vèze sont à la barre ; le premier aiguise et prépare les belles périodes qu'il va lancer en faveur du *frère et ami*. On étouffe déjà dans la salle.

On procède à l'interrogatoire de l'inculpé du crime de lèse-majesté varraillonnaise.

Lasseur répond que les choses ne se sont pas passées comme le dit M. Varrailhon.

Un jour, dit-il, j'ai passé près du monsieur qui a voulu m'introduire sa canne entre les jambes pour me faire tomber. Mécontent, je lui ai dit : Veux-tu que je te f... mon cresson à la figure ? Varrailhon furieux est entré dans le bureau de poste situé tout près et du seuil de la porte m'a dit : « Sale canaille, je veux te corriger », et il me mit en joue avec un pistolet. Si j'ai injurié, j'ai été provoqué, et si quel qu'un a été menacé de mort, c'est moi.

Une enquête a été faite, à la requête du parquet, par la gendarmerie d'abord, puis par le juge de paix, mais il paraît qu'elle n'a pas abouti, car le parquet a classé l'affaire, d'où la grande colère de l'irascible citoyen qui voudrait bien lancer toutes ses foudres contre les magistrats qui ne sont pas humblement à son service. On comprend bien cependant la décision du parquet de Baugé, quand les débats se déroulaient devant le Tribunal.

Dans ses deux déclarations écrites, le plaignant varie sur les points importants. Les expressions *vieux c...* paraissent avoir été ajoutées sur la citation dans le but de mieux caractériser et corser l'injure, ce propos ne pouvant être établi ; les menaces de mort, non précisées dans la citation, ne sont alléguées qu'avec des variantes notables. Les témoins principaux ont varié comme le plaignant lui-même. Devant les gendarmes, le juge de paix, leurs récits n'ont pas été identiques ; ils ne le sont pas davantage à l'audience ; étranges variations, en vérité, lorsque la vérité est une !

Une déposition amusante :

M. le président interrogeant un témoin, à propos de la fameuse phrase : *Il y en a un de nuisible à Noyant*, demande : Puisque Lasseur n'a pas prononcé le nom de M. Varrailhon, qu'est-ce qui vous a fait croire que Lasseur voulait le désigner ?

Réponse. — Parce qu'il fait périr le monde.

Le président. — Pourquoi et comment fait-il périr le monde ?

Réponse. — Parce qu'il est médecin.

Un immense éclat de rire accueille ces paroles, et M. le président à mille peines à contenir la bruyante hilarité de l'auditoire. Il devient évident que le puissant docteur n'a pas les rieurs ni le public de son côté. L'avocat de Lasseur profite du rétablissement du silence pour faire remarquer au tribunal cette particularité qu'à Noyant personne, même les amis du docteur, ne connaissent pas un autre homme nuisible dont on ait voulu parler. Voilà ce qui s'appelle une botte bien portée.

Un facteur de la poste, qui a été aussi précis qu'exagéré devant les gendarmes, est beaucoup moins affirmatif à l'audience. Il a pu céder à des courants contraires, car on nous assure que le receveur, qui répond au joli nom de Mistouflet, est au dernier bien avec le Varrailhon.

Mais voici venir les témoins de la contre-enquête. La défaite paraît se changer en déroute. Il s'agit de savoir qu'elles sont les habitudes du plaignant. Est-il coutumier de la provocation ? L'instituteur de Noyant déclare qu'ayant rencontré un jour sur un trottoir M. Varrailhon, celui-ci l'a provoqué en le poussant du coude. Il nous apprend aussi qu'il a surpris plusieurs fois le curieux docteur regarder dans son école par dessus la partie dépolie des vitres. (On rit et on chuchote.)

M<sup>e</sup> Desêtres, qui voit l'effet produit, essaie d'expliquer le fait. Mon client, dit-il, est délégué cantonal pour l'inspection des écoles, il a bien le droit, pour excuser son contrôle, de regarder et d'écouter sans se montrer. (Protestations puis rires dans la salle.) Le défenseur fait observer à son tour qu'il faut être bien à bout d'arguments et avoir un client peu difficile pour présenter une pareille excuse.

Un autre témoin raconte que M. Varrailhon lui a dit un jour : « Place ! » et l'a pris par le bras pour le jeter sur la chaussée. Le brave homme n'a pas voulu avoir de rixe et s'est contenté de dire : « Ne recommencez pas ».

Un bon paysan a reçu même des coups de bâton et allait riposter, mais le docteur s'est esquivé à temps.

D'autres témoins ont établi que les provocations du plaignant sont incessantes et de toute nature. On cite un jeune homme, dont le père a été provoqué en duel, qui, passant à cheval sous les fenêtres du provocateur, en reçoit un geste de baiser accompagné d'un sourire narquois.

Comme on le voit, M. Varrailhon a la prétention que tous doivent lui céder, et la défense présentée par Lasseur devient de plus en plus vraisemblable.

M<sup>e</sup> Desêtres prend la parole. Il attaque d'abord le ministère public, qui ne poursuit pas des faits aussi graves et qui ne protège pas la vie de M. Varrailhon qui n'est pas en sûreté à Noyant. (Le docteur serait-il atteint du délire des persécutions ?)

Le procureur se fâche, le président intervient, bref, M<sup>e</sup> Desêtres produit son effet, seulement nous doutons que cet effet soit favorable à sa cause.

Suit un dithyrambe en l'honneur du client. C'est lui, vieux républicain de la veille, qui, par sa grande influence au ministère de la guerre (était-ce du temps du général Boulanger ?) a obtenu de nombreuses dispenses pour des soutiens de famille (est-ce bien adroit et bien démocratique ?), c'est lui qui, conseiller

## LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

### XIV. — LE MESSAGE

Robillard, en quittant l'auberge de la station, n'eut pas de peine à s'orienter. Il connaissait assez bien le pays environnant et s'engagea dans des sentiers écartés, où il ne risquait guère de faire des rencontres embarrassantes.

Cependant la journée était avancée et le soleil touchait déjà la cime des montagnes, lorsque le pitre arriva en vue du château de la Forge. D'une hauteur qui dominait l'habitation, il put se rendre compte des difficultés à craindre, s'il essayait de pénétrer dans le château autrement que par la grande porte.

Les bâtiments et les jardins étaient entourés de murailles ; on voyait un certain nombre de personnes aller et venir dans les cours, tandis que de nombreuses fenêtres du corps de logis principal restaient ouvertes, comme pour en surveiller les approches.

Robillard, se couchant au milieu des genêts et des fougères, essaya de combiner un plan pour s'introduire dans l'enceinte si bien défendue.

— D'able ! pas commode ! marmottait-il ; je ne croyais pas qu'il fût si difficile de glisser un billet doux à une jolie fille... Mais est-ce bien un billet doux que j'apporte ?

Tout en promenant les yeux autour de lui, il remarqua, au milieu d'un massif d'arbres, à quelques pas seulement de la muraille du jardin, une construction basse, d'apparence ancienne, dont la toiture grise était couverte de mousses et de jubarbes. Après examen, il ne douta pas que cette construction solitaire ne fût celle où il avait vu un mystérieux travailleur, pendant la nuit qu'il avait passée au château de la Forge.

— Si, comme je le suppose, pensait-il, l'individu qui vient là chaque nuit habite le château, il doit y avoir, dans le mur, derrière ces touffes de feuillages, une petite porte cachée, afin qu'il puisse se rendre à son atelier sans faire un long détour... Assurons-nous-en... Les messagers tels que moi n'ont de chance que par les portes dérobées.

Pendant qu'il étudiait la direction à suivre

pour atteindre le bâtiment isolé, il vit deux dames sortir de la maison et s'avancer, côte à côte dans le jardin, sans doute pour prendre l'air, à cette heure agréable de la soirée. Autour d'elles, allait et venait un enfant qui jouait avec un cerceau et dans lequel Robillard reconnut son ami Léon. Il reconnut également, dans l'une de ces dames, M<sup>lle</sup> Joséphine Jolivet. L'autre ne pouvait être que M<sup>me</sup> Deluzy, sa sœur, arrivée à la Forge le jour même où Robillard et son maître en étaient partis.

— Vraiment, reprit-il, le hasard me sert mieux que je n'osais l'espérer. Si je pouvais pénétrer dans le jardin, je profiterais de la première occasion pour aborder M<sup>lle</sup> Joséphine... *Macte animo* donc et allons-y !

Il se glissa en bas de son observatoire, et se mit à longer extérieurement le mur d'enceinte, en prenant des précautions pour n'être pas aperçu.

Le bâtiment, vu de près, semblait être d'une extrême solidité, avec ses fenêtres exigües aux volets de chêne et sa porte massive qui eût défié toutes les attaques. Il ne devait contenir que deux pièces, l'une au rez-de-chaussée, l'autre au premier étage, et avait l'air d'être inhabité depuis longtemps. Robillard ne s'y

trompa pas ; certainement c'était là le refuge du travailleur nocturne qu'il avait guetté ; il reconnaissait très bien la fenêtre qui s'ouvrait du côté du château.

Un sentier frayé à travers les mauvaises herbes partait du seuil du pavillon. Robillard le suivit, malgré l'obscurité croissante, et au bout de quelques pas il découvrit, dans le mur du jardin, la porte dont il avait deviné l'existence.

Cette porte semblait ne servir qu'à rejeter au dehors les débris de la culture ; Robillard y ayant porté la main, s'aperçut qu'elle était ouverte.

La chose n'avait rien d'extraordinaire dans ce lieu désert où ne passait personne ; mais l'aide-charlatan, toujours en défiance, voulut, avant de la franchir, connaître le terrain sur lequel il allait s'engager. Cette partie du jardin formait une sorte de bocage, où se confondaient des arbres et des arbustes d'agrément, et il retrouva le tilleul sur lequel il avait grimpé une certaine nuit.

On pouvait donc s'y cacher facilement, surtout aux approches du soir ; et, Robillard laissant la porte béante, afin de se ménager une retraite en cas de danger, marcha avec précaution à travers le taillis. (A suivre.)

général, a été le promoteur de la ligne de l'Etat de Paris à Saumur, de celle de Noyant à Angers, qui, comme maire, a comblé sa commune de bienfaits, a construit des écoles, a posé des reverberes; c'est lui qui, un matin, s'étant réveillé ingénieur, a voulu faire le bonheur des Parisiens en inventant un métropolitain qui, par l'ingéniosité et la simplicité de sa conception, a obtenu, dit-il, l'adhésion de la commission d'examen. Son système est, en effet, très simple: on longe les rues, on éventre les maisons en bordure, on donne à chaque maison une voie isolée au moyen d'une cage en fer. Ce n'est pas plus difficile que cela.

M. Desètres se pâme d'admiration devant la distinction de son ami, l'aménité de son caractère, sa bonté proverbiale, etc., etc. Enfin, *in cauda venenum*, l'avocat laisse entendre qu'au fond Lasseur n'est rien au procès, que derrière lui se trouve une coterie qu'il faut écraser et qui se sentira atteinte par la condamnation.

Où, nos savons bien que M. Varrailhon voudrait redevenir maire, mais comment explique-t-il que malgré tous ses bienfaits on ne veuille plus de lui à Noyant?

M. Desètres est trop respectueux du suffrage universel pour ne pas le reconnaître.

L'avocat angevin termine en suppliant, sans rire, les magistrats de rassurer les républicains et de protéger l'homme qui a rendu les plus grands services à son pays.

C'est le tour de M. de la Vèze. Vous portez, dit-il à son confrère, votre client M. Varrailhon aux nues. Vous me paraissez un peu en désaccord avec vos journaux républicains. Voici, en effet, leurs appréciations: Là-dessus le défenseur de Lasseur lit des passages de l'*Indépendant* de l'Ouest et du *Patriote*.

M. Varrailhon y est représenté comme un dénonciateur infatigable, même des purs républicains, connu par son intempérance de langage et la violence de son caractère. M. de la Vèze lit alors un article du *Ralliement*, journal cher entre tous à M. Desètres, qui comprend le trait. « Cet article, dit d'abord M. de la Vèze, est si injurieux que je ne veux pas le lire en public; lisez-le vous-même, mon confrère, si vous le pouvez? » L'auditoire souligne ces dernières paroles par des rires prolongés. Et devant le silence de M. Desètres, M. de la Vèze reprend: « Voulez-vous que je le lise? » Et lecture est faite de cet article où il était dit qu'on ne devait pas attacher d'importance aux paroles de ce malheureux, que ce n'était qu'un dément digne de pitié.

Vous jugez de l'effet! L'avocat rappelle ensuite l'existence du plaignant plus remplie de phrases sonores que de grandes actions; puis, faisant allusion à certaines particularités du procès, il évoque Tacite et ses philippiques contre les dénonciateurs. « Il faut relire les Annales, dit-il, on y trouve des portraits de délateurs qui sont très ressemblants.

Le bon public, qui n'aime point les dénonciateurs, paraissait enchanté.

Au sortir de l'audience, le plaignant faisait piteuse mine et avait l'air bien déconforté.

Les habitants de Noyant semblaient ravis, au contraire, à l'exception toutefois des Frères Trois-Points. Voilà, disait-on, une bonne leçon, une veste bien doublée qui durera plusieurs hivers. En effet, comme l'a dit en terminant M. de la Vèze, il est probable que M. Varrailhon ne recommencera pas de sitôt un procès de ce genre.

Et il aura raison. L'affaire a été remise à quinzaine pour les conclusions du ministère public.

## ANGERS

### Le meurtre du 14 juillet

Le *Journal de Maine-et-Loire* d'hier publie les nouveaux renseignements suivants:

« Mercredi, à 4 heures de l'après-midi, ont eu lieu les obsèques du cuirassier Lefranc, tué lundi soir d'un coup de baïonnette. On enterrait, en même temps que lui, un autre soldat appartenant au même régiment et au même escadron, mort de maladie à l'hôpital militaire. C'était un jeune homme de Tilliers, nommé Merceron.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la chapelle extérieure des hospices. Le 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers y assistait à peu près au grand complet. Le 133<sup>e</sup> de ligne y avait envoyé trois détachements, pris dans les trois bataillons.

Le deuil était conduit par trois ou quatre membres des familles des deux défunts. Par derrière venaient quatre cuirassiers portant deux grandes couronnes en perles, sur chacune desquelles on lisait: « Le 3<sup>e</sup> escadron du 1<sup>er</sup> cuirassiers à leur camarade. »

A la suite, marchaient M. le lieutenant-colonel accompagné d'un groupe d'officiers, puis le 3<sup>e</sup> escadron, les autres militaires du même corps, enfin les trois détachements du 133<sup>e</sup> de ligne.

Le cortège s'est rendu au cimetière de l'Est où la double inhumation a été faite.

Devant la tombe béante, M. le lieutenant-colonel a prononcé quelques mots qui ont ému l'assistance.

« Pauvre Lefranc, a-t-il dit, il eut bien mieux valu pour toi que tu fusses mort pour la France sur un champ de bataille! »

Souhaitons que ces paroles soient comprises de tous les militaires de notre garnison.

L'autopsie de Lefranc a été faite par M. Barrois, médecin principal de l'armée.

Le docteur a constaté que la baïonnette avait traversé le poumon droit et tranché la veine-cave inférieure, gros vaisseau qui ramène au cœur des parties inférieures du corps tout le sang veineux. C'est cette dernière blessure qui avait amené une mort presque immédiate.

Lefranc était originaire de Montreuil-sous-Bois, à neuf kilomètres de Paris.

L'auteur du meurtre a été arrêté lundi soir. C'est un nommé Croizon, faisant partie de la première compagnie du premier bataillon du 133<sup>e</sup> de ligne et habitant la caserne de l'Académie. Il était rentré se coucher aussitôt après son bel exploit.

En se mettant au lit, il avait dit à un camarade: « Je viens de me battre avec un caporal »; et il ne paraissait pas fort ému. Quelques instants après, deux agents venaient le désigner à l'autorité militaire. On fit immédiatement lever Croizon et on le conduisit en cellule.

Après avoir nié d'abord, il a fait des aveux et il se défend avec énergie. S'il a porté un coup, c'était pour se défendre. Au moment où il passait place Loricard, quatre ou cinq cuirassiers, échauffés par le vin, marchèrent sur lui en dégainant et l'un d'eux dit: « Tiens, voilà un petit fantapatte auquel il faut régler son compte ». En même temps, le cavalier lui porta un violent coup de sabre comme pour lui abattre la tête. D'un mouvement rapide, Croizon, qui s'était mis en garde, para le coup, frappa son adversaire au côté droit, ramassa son képi que le sabre avait jeté par terre et s'enfuit.

Tous les camarades prétendent de même que Croizon était en état de légitime défense.

La version des cuirassiers est assez différente. C'est en voulant défendre un camarade attaqué par Croizon que Lefranc a reçu le coup de baïonnette. Ainsi Croizon devient l'agresseur. Il sera peut-être assez difficile de connaître l'exacte vérité. Les fantassins et les cavaliers témoins de la scène se renferment, paraît-il, dans le silence. On dit même que quatre cuirassiers sont en cellule parce qu'ils refusent de parler.

Quoi qu'il en soit, il vaudrait peut-être mieux interdire aux soldats de sortir en armes le soir, surtout les jours de fête.

Mercredi soir encore, vers dix heures, des agents de police faisaient la chasse à un groupe de militaires du 133<sup>e</sup> de ligne et arrêtaient rue Bodinier un sergent et un simple soldat qu'ils ont mis au violon.

On disait que ces militaires avaient dégainé contre les gardiens de la paix.

Par ailleurs on raconte dans le public de nombreuses rixes survenues le 14 entre les militaires des trois régiments. Un pontonnier entre autres aurait eu la cuisse percée d'un coup de sabre.

Toutes ces scènes sont déplorables et il serait temps d'y mettre un terme.

## POITIERS. — L'affaire de l'Alcazar d'Été.

— La victime de la regrettable bagarre qui s'est produite le 14 juillet à l'Alcazar d'Été est toujours dans un état qui ne laisse pas que de donner de vives inquiétudes.

Le blessé est le lieutenant Henrion, fils du général de ce nom.

Le contrôleur a été interrogé mardi au parquet.

Il a été mis en liberté; il doit, cependant, se tenir à la disposition de la justice.

## COURSES DE VÉLOCIPÈDES AU MANS

De brillantes courses vélocipédiques ont eu lieu dimanche dernier au Mans.

Le grand triomphateur de la journée a été M. Cottreau, d'Angers, qui est d'ailleurs célèbre dans le monde du vélocipède. M. Cottreau a gagné déjà 53 prix internationaux, sur 55 courses auxquelles il a pris part. Il était si sûr de lui, qu'à la course d'honneur, il a spontanément rendu 50 mètres d'avance à ses concurrents et n'en a pas moins gagné brillamment.

## SQUARE DU THÉÂTRE

### HARMONIE SAUMUROISE

Concert du SAMEDI 19 juillet, de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du soir.

1. *Le Grand Veneur*, allégo.... G. FEBVRE.
2. *Le Pré aux Clercs*, ouverture... HÉROLD.
3. *Sur le Bosphore*, sérénade orientale..... COUARD.
4. *Santiago*, valse..... CORBIN.
5. *La Mascotte*, mosaïque..... AUDRAN.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 juillet 1890.

Le gros événement du jour qui absorbe presque exclusivement l'attention du marché, c'est l'emprunt de la Daïra Sanieh. La première impression est qu'on est en présence d'un crédit indiscutable capitalisé à 4 0/0. Etant donné que les finances égyptiennes sont placées sous le contrôle des commissions européennes, que l'Égypte n'a pas à subir les fluctuations du change, qu'elle est à l'abri des commotions qui peuvent troubler la paix des autres nations, on admettra que s'il y a des placements d'un mérite égal, il n'en est pas de supérieurs. Aussi la faveur des capitalistes s'est-elle attachée aux fonds égyptiens et leur a fait dans les portefeuilles une place importante à côté des plus grandes valeurs. Du moment, en effet, que l'action européenne s'exerce sur les finances égyptiennes, il n'y a pas de raison pour qu'il y ait des différences de cotes entre les fonds égyptiens et les premiers fonds européens. Et cependant, quand la Daïra Sanieh coûte 500 fr., soit le pair, et rapporte net 4 0/0, il faut payer pour les fonds suivants:

3 1/2 belge, 102.25, ce qui ne donne qu'un revenu de	3.42
3 1/2 hollandais, 102.10, —	3.43
3 1/2 fédéral suisse, 102 1/4, —	3.43
3 0/0 suédois, 88.50, —	3.39
3 0/0 norvégien, 90.50, —	3.31
2 3/4 anglais, 96.38, —	2.85

La comparaison avec les valeurs françaises ne donne pas de meilleurs résultats.

Le 3 0/0 perpétuel à 91.25 ne produit que 3.28 0/0  
L'obligation 3 0/0 P. L. M. à 434 — 3.16 0/0  
Id. 3 0/0 Orléans et Ouest à 439.50 — 3.13 0/0  
Id. 3 0/0 Nord à 444.50 ne produit que 3.09 0/0

Il faut être bien riche, pour se contenter d'aussi faibles revenus, et, puisque, à sécurité égale, on peut jouir d'un 4 0/0, l'intérêt du capitaliste est d'entrer dans la Daïra.

Les porteurs de fonds égyptiens ont profité aussi à arbitrer la Privilégiée et l'Unifiée contre la Daïra. L'emprunt égyptien privilégié 3 1/2 rapporte 3.78 0/0 à son cours actuel de 462.50; ce qui correspond, pour le nouvel emprunt Daïra, au cours de 528 fr.; comme il n'est pas à supposer que le nivellement des cours s'établisse pour la baisse de la Privilégiée, ils s'enfuit que la Daïra a devant elle une hausse de 28 fr.:

1<sup>o</sup> A cause de la supériorité de ses garanties, qui se composent des ressources de la caisse de la Dette publique et d'un gage immobilier d'une très grande valeur;

2<sup>o</sup> A cause de son inconvertibilité pendant quinze ans.

La Daïra nouvelle clôture à 503.75, en hausse de 3.75. Et l'on souscrit à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

## Manufacture de Pianos HENRI HERZ

O. 48, boulevard du Jarry, hors Courcelles, département de la Seine  
Médailles d'Or - Ex<sup>position</sup> internationale 1889, 1894, 1897, 1903  
PARIS - 13, rue de la Victoire, 45 - PARIS  
Envoi franco sur demande du catalogue-tarif.

## Compagnie Royale des

### CHEMINS DE FER PORTUGAIS

Emission de 100,000 obligations de 500 fr. 3 0/0. Intérêt annuel: 15 fr., payable par semestre, sous déduction des impôts, les 1<sup>er</sup> Janvier et 1<sup>er</sup> Juillet. Remboursement à 500 fr. en 92 ans.

Prix: 355 fr. Jouissance du 1<sup>er</sup> Juillet 1890.  
En souscrivant..... 50 fr.  
A la répartition..... 50  
Du 15 au 25 septembre 1890... 125  
Du 15 au 25 octobre 1890... 130

TOTAL..... 355 fr.

Faculté d'anticipation des termes à 5 0/0.  
Prix de l'obligation libérée à la répartition; 352 fr. 50.

Rendement, impôts non réduits, 4,26 0/0, sans compter le bénéfice du remboursement à fr. 500

Souscription le Mercredi 23 juillet.  
A Paris: Au Crédit Industriel et Commercial, au Crédit Lyonnais et dans leurs bureaux de quartier.

A Lyon: A la Société Lyonnaise de Dépôts, de Comptes courants et de Crédit Industriel. Au Crédit Lyonnais.

En France et à l'Étranger: Dans les Agences et chez les correspondants de ces établissements.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la cote. On peut souscrire dès à présent par correspondance. Déclaration faite au Timbre le 12 juillet 1890.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur

Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

**VOS CHEVEUX** ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la **Sève Capillaire Pommade** et la **Lotion** du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la **Sève Capillaire Lotion** pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

## SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite:

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers; COMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

## ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.  
Montpellier... 4 fr. 75 —  
Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

## LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAUL BODET, propriétaire-gérant.

**HOSPICE DE SAINT-MATHURIN**

**A VENDRE**

Premièrement

Très belle maison, au bourg et près le pont de Saint-Mathurin, façade avec balcon sur la Loire.

Cette maison comprend : salon, salle à manger, cuisine, arrière-cuisine; six chambres à coucher; grenier; en sous-sol, buanderie, cellier, bûcher, etc.

Cour, écurie, remise et nombreuses servitudes.

Magnifique potager et verger entouré de murs attenants à la maison.

Deuxièmement

Deux petites Maisons, joignant la maison principale.

Le tout sur une superficie de 3,000 mètres carrés environ.

Cette propriété, précédemment à M<sup>me</sup> DROUET.

S'adresser, pour renseignements, à M<sup>re</sup> DUPOUET, notaire à Saint-Mathurin. (577)

**A Affermer de suite**

Avec TERRES et PRÉS, ou sans ces derniers, les

**2 Moulins à eau de Rabion**

Ou leur FORCE HYDRAULIQUE, 25 chevaux environ.

S'adresser à M. RAVENEAU, château de Rabion, Noyan-Méon (Maine-et-Loire).

**A LOUER de suite, pour cause de départ,**

**Belle Maison bourgeoise,** rue Nationale, n° 7, Cour, Jardins, Ecurie, sortie quai du Gaz, Eau de Loire et Gaz. Pour la location, s'adresser à la maison.

**A Vendre ou à Louer**

POUR NOËL PROCHAIN

**UNE MAISON**

Et dépendances

Sise Grand'Rue, n° 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Lévées.

S'adresser à M<sup>re</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**REMISE ET ÉCURIE**

An Champ-de-Foire,

**REMISE, ÉCURIE**

Et Chambre au 1<sup>er</sup>

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GIRARD, place de la Grise. (503)

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie

M<sup>re</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (413)

**A AFFERMER**

POUR LE MOIS DE MARS 1891

**La FERME de la MOUCHE**

Située commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay.

Contenance : 30 hectares.

S'adresser au bureau du journal.

**CAVE A LOUER**

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

**A LOUER**

PRÉSENTÉMENT

**UNE MAISON**

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M<sup>me</sup> MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

**AMEUBLEMENTS**

En tous genres

**H. Hardy**

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces

Chaises paille de couleur, canapés et cuir de Cordoue. sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Découpage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

MAISON FONDÉE EN 1804

8 médailles, diplômes aux grandes Expositions.

M. DE RICAUMONT, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs et membre de l'Académie nationale, prévient sa clientèle, qu'en raison de la hausse générale des vins, il va être obligé d'élever ses prix. Aussi les personnes qui désirent faire leur provision dans de bonnes conditions doivent se hâter.

Les vins de Libourne sont clairs, limpides, d'un goût agréable très apprécié, se rapportant plus que tout autre aux vins de notre contrée.

Le prix de ces vins, garantis naturels pur jus de raisins frais de vendange, est des plus minimes; personne ne peut faire, à qualité égale, des conditions aussi avantageuses.

M. de Ricaumont livre du vin rouge depuis 33 fr. l'hectolitre logé.

S'adresser, pour goûter et traiter, à son représentant M. GALLAIS-TESSIER, rue du Port-Cigogne, 3, à Saumur. (497)

**LIQUIDATION**

Pour cause de fin de bail Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

S A U M U R

**Une Mère de famille** habitant la campagne, aux environs de Saumur, et pouvant fournir les meilleures références, prendrait de suite un enfant au biberon.

S'adresser au bureau du journal

**UN JEUNE HOMME**, ancien or-

d'un général, demande place de COCHER ou VALET de CHAMBRE.

S'adresser aux initiales H. V., 3, rue Maremaillette.

**IMPRIMERIE** à céder

dans une ville manufacturière du centre de la France. Typographie, lithographie, relieure. Journal bi-hebdomadaire. S'adresser à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, aux initiales M. H. C.

**ON DEMANDE UN JEUNE HOMME**

de 16 à 18 ans, sachant bien écrire et compter. S'adresser rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 9.

La Maison LAUNAY-MICOULLAU

et PETIT demande de suite un apprenti.

**VICHY**

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

**Royal Windsor**  
ET SAUMUR  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de Valenciennes, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**  
Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>**  
Accordeur-Égaliseur de la maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.  
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.  
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.  
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.  
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

**Épicerie Parisienne**  
RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

**IMBERT ET FILS**

HUILE D'OLIVE DE NICE  
Qualité extra, le demi kilog, 1 fr. 20; — par 5 kilos, 1 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 1 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.  
EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.  
KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

**LEON FRESCO**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
68, Quai de Limoges  
SAUMUR  
Prix Modérés

**PHARMACIE A. CLOSIER**  
N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

**CABINET D'APPLICATION**  
On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 65	ACTIONS	Nord	1820	—	Compagnie parisienne du Gaz	525
3 0/0 amortissable	93 90	Banque de France	Orléans	1460	—	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	397
4 1/2 1883	107	Banque d'Escompte	Ouest	998 75	—	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	34
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	Compagnie parisienne du Gaz	1395	—	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	33
Oblig. 1855-60 3 0/0	549 50	Crédit Foncier	Transatlantique	615	—	— obligations à lots	104
— 1865 4 0/0	540	Crédit Industriel et Commercial	Canal de Panama	42	—	Suez 5 0/0 remboursable à 500	607
— 1869 3 0/0	421	Crédit Lyonnais	— Suez	2330	—	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	405 50	Crédit Mobilier	VALEURS ÉTRANGÈRES			Est 3 0/0 anc. r. à 500	97 50
— 1875 4 0/0	533	Dépôts et Comptes courants	Autrichien 4 0/0 or	95 50		P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	16 90
— 1876 4 0/0	532 50	Société Générale	Dettes d'Égypte 6 0/0	488		Midi 3 0/0 ancien r. à 500	—
— 1876 4 0/0	408	Est	Extérieur 4 0/0	75 80		Nord 3 0/0 r. à 500	—
— 1886 3 0/0	530	Paris-Lyon-Méditerranée	Hongrie 4 0/0 or	88 60		Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	—
Bons de liquidation	530	Midi	Italie 5 0/0	93 25		Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	—
			Portugal 4 1/2 1888	475		VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	51

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LI: MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,